



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BOISBRIAND

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 4 mars 2014 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la conseillère Lyne Levert et monsieur le conseiller Mario Lavallée ont motivé leur absence.

#### **Signature du livre d'or -**

Avant le début de la séance, cérémonie en l'honneur de madame Claudette Paquette et monsieur Claude Paquette qui, le 26 janvier dernier, ont sauvé du brasier madame Annie Jolicoeur, monsieur Amour et leurs deux enfants, lors de l'incendie de leur résidence sur la rue Cousteau.

Au début de la séance, madame la mairesse invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Monsieur Yvon Lapointe, décédé le 16 février à l'âge de 62 ans ;
- Monsieur Georges Léonard, décédé le 19 février dernier à l'âge de 57 ans ;
- Monsieur Serge Robert, décédé le 3 mars à l'âge de 55 ans. Monsieur Robert est le frère de madame Line Robert, adjointe à la mairie.

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

#### **RÉSOLUTION 2014-03-108 ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

- Par le remplacement du mot « refus » par « approbation », à l'article 3 A);
- Par le remplacement du chiffre « 389 » par « Lot vacant », au titre de l'article 3 B);
- Par le report de l'article 14 – « Affectation du produit de la vente du terrain du Centre d'excellence sur glace »;

- Par le report de l'article 17 – Soumissions – Travaux de plantation, de protection et d'entretien des aménagements paysagers – Contrat 2014-1365;
- Par le retrait de l'article 35 – Autorisation – Marche pour Laïka au profit de Leucan Laurentides;
- Par l'ajout de l'article 55.1 – Suspensions administratives à l'encontre d'employés syndiqués au Service de prévention incendie;

Adoptée

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Monsieur Serge Rippeur

- Jugement rendu par la Cour d'appel – Communauté Oir Hachaim et als.

Monsieur Martin Drapeau

- Plaidoyer de culpabilité de l'ex-mairesse Sylvie Berniquez St-Jean.

Monsieur Blondeau

- Stationnement résidents du Faubourg Boisbriand.

Monsieur Ménard

- Dépose un document intitulé « Projet de signalisation sécuritaire – Passage piétonnier » à l'angle de la rue Carpentier et du boulevard de la Grande-Allée.

Madame Diane Dubois

- La gardienne de but de l'équipe féminine de hockey sur glace, madame Charline Labonté, sera-t-elle honorée par la Ville de Boisbriand suite à la médaille d'or remportée par l'équipe aux Jeux Olympiques de Sotchi?

### **RÉSOLUTION 2014-03-109**

#### **AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 39 À 59, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 108 – LOT 3 005 412 – DOSSIER 1312-DM-226**

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique à nouveau la demande de dérogation mineure pour le bâtiment commercial situé aux 39 à 59, chemin de la Grande-Côte, lot 3 005 412 du cadastre du Québec, dans la zone C-2 108. (Audition à la séance du 4 février 2014)

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, du 11 décembre 2013;

### Période de questions

Les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, une seule question a été adressée au conseil.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accorder une dérogation mineure ayant pour effet d'établir à 45 le nombre de cases de stationnement requis alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage établit à 50 le nombre minimal de cases de stationnement pour cet immeuble.

Adoptée

### **RÉSOLUTION 2014-03-110 AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT VACANT – LOT 2 503 389 - AVENUE BÉRIOT – ZONE R-1 416 – DOSSIER 1401-DM-234**

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure pour le lot vacant 2 503 389 du cadastre du Québec, situé sur l'avenue Bériot, dans la zone R-1 416.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, une seule intervention a été adressée au conseil.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, du 22 janvier 2014 portant le numéro R-14-CU-2472;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accorder une dérogation mineure ayant pour effet d'établir à 427,4 mètres carrés la superficie minimale du terrain alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige une superficie minimale de 500 mètres carrés pour cette zone et ainsi permettre la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial.

Adoptée

### **RÉSOLUTION 2014-03-111 AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 20820, CHEMIN DE LA CÔTE NORD – LOT 2 506 951 - ZONE I-2 481 - DOSSIER 1401-DM-235**

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure pour la construction d'un restaurant sur le lot 2 506 951 du cadastre du Québec, situé au 20820, chemin de la Côte Nord, dans la zone R-2 481

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune intervention n'a été adressée au conseil.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, du 22 janvier 2014 portant le numéro R-14-CU-2473;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accorder une dérogation mineure ayant pour effets :

- d'établir la norme minimale du rapport d'espace/bâti terrain du bâtiment à 0,06 alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 0,15 pour cette zone;
- d'établir la norme minimale de la marge arrière de la terrasse extérieure du bâtiment à 0,74 mètre alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 3 mètres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-112**  
**AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 311, RUE PASTEUR – LOT 3 006 236 – ZONE R-1 111 - DOSSIER 1401-DM-236**

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure pour le bâtiment situé au 311, rue Pasteur, sur le lot 3 006 236 du cadastre du Québec, dans la zone R-1 111.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune intervention n'a été adressée au conseil.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, du 5 février 2014 portant le numéro R-14-CU-2486;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accorder une dérogation mineure ayant pour effet d'établir la norme minimale de la marge latérale gauche du bâtiment à 1,92 mètre alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 2 mètres pour cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-113**  
**AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 4045, RUE LAVOISIER – LOT 4 763 273 – ZONE I-2 451 - DOSSIER 1401-DM-237**

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure pour le bâtiment

situé au 4045, rue Lavoisier, sur le lot 4 763 273 du cadastre du Québec, dans la zone I-2 451.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune intervention n'a été adressée au conseil.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, du 5 février 2014 portant le numéro R-14-CU-2487;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accorder une dérogation mineure ayant pour effet d'établir le pourcentage minimum de matériau de classe A, en façade principale, à 23 % alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 75 %.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-114  
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2014, tel que rédigé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-115  
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE prendre acte du dépôt par la greffière des certificats attestant de la tenue de procédures d'enregistrement des 4 et 18 février 2014 pour les règlements suivants :

Le 4 février 2014

RV-1529-1 : Règlement modifiant le Règlement RV-1529 autorisant l'acquisition des lots 2 504 624, 2 504 625 et 2 769 590 et son financement par emprunt.

Le 18 février 2014

RV-1556 : Règlement prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et de bureautique pour l'année 2014 et son financement par emprunt;

RV-1557 : Règlement décrétant l'acquisition de véhicules municipaux et d'équipements pour l'année 2014 et leur financement par emprunt;

RV-1558 : Règlement prévoyant l'acquisition d'équipements et décrétant divers travaux dans les parcs et terrains de jeux pour l'année 2014 et leur financement par emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-116  
RÈGLEMENT RV-610-11 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion et d'une présentation par la mairesse à la séance du conseil le 21 janvier 2014;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le Règlement RV-610-11 modifiant le Règlement RV-610 sur le traitement des membres du conseil.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-117  
RÈGLEMENT RV-1559 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 4 février 2014;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le Règlement RV-1559 abrogeant le Règlement RV-1519-1 modifiant un objet et le montant de l'emprunt décrétés par le Règlement RV-1519 ayant trait au remplacement d'équipements à l'aréna.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-118  
RÈGLEMENT RV-1561 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 4 février 2014

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le Règlement RV-1561 prévoyant l'établissement d'une étude et de plans et devis pour des travaux au parc Charbonneau et décrétant un emprunt à ces fins au montant de 135 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-119  
RÈGLEMENT RV-1562 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 4 février 2014;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le Règlement RV-1562 décrétant la construction d'une boucle de virage sur le chemin de la Rivière-Cachée et son financement par emprunt au montant de 79 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-120**  
**RÈGLEMENT RV-1441-017 – ADOPTION DU SECOND PROJET**

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-017 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 21 janvier 2014, suivant la résolution 2014-01-008;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 4 février 2014;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-017 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait à l'aménagement d'un espace extérieur de jeu d'un service de garde à l'enfance.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-121**  
**RÈGLEMENT RV-1441-017 – AVIS DE MOTION**

Madame la conseillère Lori Doucet donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-017 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait à l'aménagement d'un espace extérieur de jeu d'un service de garde à l'enfance.

**RÉSOLUTION 2014-03-122**  
**RÈGLEMENT RV-1476-4 – AVIS DE MOTION**

Madame la conseillère Lori Doucet donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1476-4 modifiant le Règlement RV-1476 sur le programme de crédit de taxes à l'égard des immeubles situés dans les parcs industriels de la municipalité.

**RÉSOLUTION 2014-03-123**  
**DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 23 janvier au 19 février 2014, conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée



**RÉSOLUTION 2014-03-124  
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 janvier au 15 février 2014 montrant un total des activités de 8 065 863,41 \$.

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	5 256 262,80	
Activités financières d'investissement	2 190 722,93	
Total des chèques fournisseurs		7 446 985,73
Salaires – Dépenses	1 004 234,67	
Salaires - Déductions	(385 356,99)	
Total des salaires nets		618 877,68
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		8 065 863,41

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-125  
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 12 février 2014, révisée le 13 février 2014, montrant un total de 183 045,04 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-126  
EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser le trésorier de la Ville à emprunter au fonds de roulement les sommes suivantes, remboursables sur une période de trois (3) ans, à savoir :

A) 11 000 \$ pour le remplacement du système Gazboy, projet 11 301;

B) 4 000 \$ pour l'acquisition de tablettes électroniques pour le Service d'urbanisme, projet 11 601;

C) 3 000 \$ pour l'achat d'un portable pour l'entrepôt inventaire (Centre culturel), projet 11 702;

D) 3 000 \$ pour l'ajout d'un poste informatique bibliothèque pour un poste de technicien, projet 11 704;

E) 25 000 \$ pour le remplacement du système de sonorisation de la Maison du citoyen et Place de la culture, projet 817 004;

F) 20 000 \$ pour l'achat de végétaux et de matériel de pépinière dans le cadre du projet « Cerveau – îlots de chaleur », projet 62 002B;

G) 17 000 \$ pour des travaux de modifications aux entrées du bâtiment de l'@dabase, projet 821 002;

H) 10 000 \$ pour le renouvellement d'équipements événementiels, projet 70 002;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-127  
APPROPRIATION AU FONDS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET  
ESPACES NATURELS**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approprier les sommes suivantes au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, à savoir :

A) 3 000 \$ pour les ajouts électriques nécessaires au déroulement des événements dans certains parcs de la Ville, projet 707 001;

B) 7 000 \$ pour le remplacement des buts de soccer du terrain #3 du parc Charbonneau, projet 705 003.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-128  
MESURE D'APPARIEMENT FISCAL SUR LA NOUVELLE NORME DES  
REVENUS DE TRANSFERT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

ATTENDU que le gouvernement du Québec a modifié à la fin de 2013 les règles comptables concernant les revenus de transfert aux municipalités et ce, de façon rétroactive pour 2012 et 2013;

ATTENDU que les régularisations comptables qui doivent être apportées aux états financiers de 2013 de la Ville de Boisbriand pour tenir compte de la nouvelle norme comptable sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013 sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) permet une mesure palliative pour annuler ce déséquilibre fiscal par l'utilisation d'un poste « Montant à pourvoir dans le futur »;

ATTENDU que les montants réels d'affectation ne sont pas connus actuellement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'AUTORISER le trésorier à inscrire aux états financiers 2013 les affectations au poste « Montant à pourvoir dans le futur » nécessaires pour pallier à ce déséquilibre et à traiter à nouveau de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

Adoptée

#### **RÉSOLUTION 2014-03-129 RAPPORTS D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER – PARTIS POLITIQUES**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE prendre acte du dépôt par le trésorier du rapport d'activités des partis politiques autorisés de la Ville de Boisbriand pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, conformément au chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée

#### **RÉSOLUTION 2014-03-130 ASSURANCE DE DOMMAGES (BIENS ET RESPONSABILITÉ) ET RESPONSABILITÉ MUNICIPALE POUR LA PÉRIODE DU 31 MARS 2014 AU 31 MARS 2015**

ATTENDU que dans le cadre du Regroupement d'assurance Mirabel Thérèse-De Blainville (ci-après « Le Regroupement »), la firme René Laporte & Associés, Conseil et gestion de risques en assurance, mandatée par le Regroupement, a procédé à une négociation de gré à gré pour l'achat en commun des assurances de dommages (biens et responsabilité) et responsabilité municipale pour le terme 2014-2015;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes, un contrat d'assurance pour une période inférieure à cinq ans, peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumissions pour

une ou plusieurs périodes qui ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication n'excèdent pas cinq ans ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'octroyer le portefeuille des assurances de dommages (biens et responsabilité) à BFL Canada, pour la période du 31 mars 2014 au 31 mars 2015 au montant de 72 874 \$ plus toutes les taxes applicables, comme suit :

	Limite	Franchise individuelle	Fonds de garantie	Prime
	\$	\$	\$	\$
<b>BIENS</b>				
Biens de toute description	64 638 709	10 000		20 390
Matériel informatique	2 553 334	10 000		
Documents de valeur	Inclus	10 000		
Biens en exposition	153 750	10 000		
Œuvres d'art	293 720	10 000		
Matériel assuré spécifiquement	1 090 592	10 000		
Revenus locatifs	625 006	N/A		
Bénéfice brut**	-	N/A		
Frais supplémentaires	1 500 000	N/A		
Frais d'expertise	100 000	N/A		
Tremblement de terre*	230 000 000	5 %/100 000		
Inondation*	230 000 000	100 000		
Refoulement des égouts	Inclus	10 000		
<b>Sous-total</b>				<b>20 390</b>
*Limite d'ensemble du groupe par perte				
** Sans coassurance, sans restriction mensuelle				
<b>BRIS DES MACHINES</b>				
Dommages aux biens	64 638 709	5 000		2 906
Frais supplémentaires	1 500 000	N/A		
Frais d'expertise	100 000	N/A		
Revenus locatifs	625 006	N/A		
Bénéfice brut**	--	N/A		
<b>Sous-total</b>				<b>2 906</b>
<b>DÉLITS</b>				
Garantie I (Détournement)	200 000	2 500		1 932
Garantie II (Pertes ou détériorations sur les lieux assurés)	10 000	1 000		
Garantie III (Pertes ou détériorations hors des lieux assurés)	10 000	1 000		
Garantie IV (Contrefaçon de mandats ou de billets de banque)	10 000	1 000		
Garantie V (Contrefaçon préjudiciable aux déposants)	10 000	1 000		
Garantie VI (Fraude par informatique)	200 000	2 500		
Avenant no 1 (Augmentation des garagistes II et III durant la période des taxes)	N/A	N/A		
<b>Sous-total</b>				<b>1932</b>



<b>RESPONSABILITÉ CIVILE</b>	<b>par sinistre</b>	<b>par sinistre</b>	
Dommages corporels et matériels	1 000 000	25 000	500 000
Refoulement des égouts	1 000 000	25 000 /réclamant	
Dommages à l'environnement	500 000	25 000	
<b>Sous-total</b>			<b>12 453</b>
<b>RESPONSABILITÉ EXCÉDENTAIRE</b>	<b>par événement / annuellement.*</b>	<b>Rétention</b>	
Garantie de base	14 000 000 / 14 000 000	10 000	12 933
Refoulement des égouts	inclus	N/A	
<b>Sous-total</b>			<b>12 933</b>
*Montant annuel sur risques produits et travaux complétés			
<b>AUTOMOBILE DES PROPRIÉTAIRES</b>			
Chapitre A (Responsabilité civile)	1 000 000	N/A	20 016
Chapitre B1 (Dommages éprouvés par le véhicule assuré - tous risques)		Voir note	
F.A.Q. n° 20 (Privation de jouissance)	3 000		
F.A.Q. no 27 (Resp. civ. du fait de dommages à des véhicules n'appartenant pas à l'assuré)	75 000	1 000	
<b>Sous-total</b>			<b>20 016</b>
<b>AUTOMOBILE DES GARAGISTES</b>			
Chapitre A (Responsabilité civile)	1 000 000	N/A	625
Chapitre C2 (Collision/versement pour les véhicules confiés)	50 000	1 000	
Chapitre C3 (Accident sans collision/versement pour les véhicules confiés)	250 000	1 000	
<b>Sous-total</b>			<b>625</b>
<b>Frais d'ingénierie</b>			<b>1 619</b>
<b>TOTAL AVANT TAXE</b>			<b>72 874</b>
<b>NOTE :</b>		<b>Franchise</b>	
Véhicules avec une valeur réelle en espèces de 100 000 \$ et moins :		2 500 \$	
Véhicules avec une valeur réelle en espèces entre 100 001\$ et 499 999 \$		5 000 \$	
Véhicules avec une valeur réelle en espèces de 500 000 \$ et plus:		3% de la valeur	

D'octroyer le contrat d'assurance pour le portefeuille d'assurance responsabilité municipale pour la période du 31 mars 2014 au 31 mars 2015, à Lemieux Ryan, au montant de 34 895 \$ plus les taxes applicables, comme suit :

	Limite	Franchise individuelle	Prime
	\$	\$	\$
<b>RESP. D'ADMINISTRATION MUNICIPALE</b>			
Formule générale	2 000 000	10 000	<u>34 895</u>
<b>TOTAL AVANT TAXE</b>			<b>34 895</b>

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02 194 00 420.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-131  
SOUSSIONS – AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET ÉQUIPEMENTS  
D'URGENCE POUR UN FOURGON NEUF SPRINTER 2014 – CONTRAT  
2014-1371 – RÉGLEMENT RV-1541**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'aménagement intérieur et équipements d'urgence pour un fourgon neuf Sprinter 2014, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Zone Technologie Electronique inc. 9000, boulevard Industriel Chambly (Québec) J3L 4X3	37 638,42 \$
911 PRO inc. 120, boulevard Industriel Boucherville (Québec) J4B 2X2	42 797,13 \$
Les Équipements Polytek inc. 3737, boulevard Lite Laval (Québec) H7E 4X8	43 725,31 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur Claude Prévost, directeur du Service de sécurité incendie;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière adjointe en date du 25 février 2014.

D'accepter l'offre de Zone Technologie Électronique inc., au montant de 37 638,42 \$, toutes taxes incluses, pour l'aménagement intérieur et équipement d'urgence pour un fourgon neuf Sprinter 2014.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1541.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-132  
SOUMISSIONS – TRAVAUX D'ÉLAGAGE, HAUBANAGE OU ABATTAGE  
D'ARBRES – CONTRAT 2014-1372**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'élagage, haubanage ou abattage d'arbres, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Novafor inc. 735, boulevard Industriel – bureau 102 Blainville (Québec) J7C 3V3	69 578,27 \$
Service d'arbres Nature inc. 115, rue Gaston-Dumoulin – bureau 102 Blainville (Québec) J7C 6B4	71 373,60 \$
Arbo-Design inc. 125, rang Sainte-Sophie Oka (Québec) J0N 1E0	81 721,36 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière en date du 18 février 2014.

D'accepter l'offre de Novafor inc., au montant de 69 578,27 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux d'élagage, haubanage ou abattage d'arbres.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 481 00 419.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-133  
SOUMISSIONS – TRAITEMENT DE L'AGRILE DU FRÊNE AU TREEAZIN  
– CONTRAT 2014-1376**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour le traitement de l'agrile du frêne au TreeAzin, la Ville a reçu les soumissions suivantes :



NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Novafor inc. 735, boulevard Industriel – bureau 102 Blainville (Québec) J7C 3V3	68 560,74 \$
Services des Espaces Verts 4355, boulevard Poirier St-Laurent (Québec) H4R 2A4	69 200 \$
Arbo-Design inc. 125, rang Sainte-Sophie Oka (Québec) J0N 1E0	69 503,67 \$
Antidote Arboriculture 943, rue Charlevoix Montréal (Québec) H3K 2Y9	74 953,35 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière en date du 18 février 2014.

D'accepter l'offre de Novafor inc., au montant de 68 560,74 \$, toutes taxes incluses, pour le traitement de l'agrile du frêne au TreeAzin.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 481 00 537.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-134  
ENTENTE INTERMUNICIPALE – ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES  
DE DOMMAGES PAR LE REGROUPEMENT DES VILLES ET RÉGIES  
DES MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ET MIRABEL ET LA VILLE DE  
SAINT-EUSTACHE**

ATTENDU qu'une entente pour l'achat en commun d'assurances de dommages et la gestion des fonds de garantie annuels a été conclue en 2011 entre les organismes membres du Regroupement pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2014;

ATTENDU que les organismes membres du Regroupement désirent convenir d'une nouvelle entente pour une période d'un an;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser la conclusion d'une entente pour l'achat en commun d'assurances de dommages, la création d'un fonds de garantie annuel d'un montant de 500 000 \$ ainsi que sa gestion pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015;

DE désigner la Ville de Blainville à titre de ville mandataire pour la gestion du fonds;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer l'entente concernant l'achat en commun d'assurances de dommages par le Regroupement des villes et régies des MRC Thérèse-De Blainville et Mirabel et la Ville de Saint-Eustache.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-135  
DEMANDES DE RÉVISION AU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2014-2015-2016 – REPORT D'ÉCHÉANCES**

ATTENDU le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation triennal pour les années 2014, 2015 et 2016;

ATTENDU que la Loi sur la fiscalité municipale prévoit que toute demande de révision à ce rôle doit être suivie d'une proposition écrite de la part de l'évaluateur avant le 1<sup>er</sup> septembre 2014;

ATTENDU que l'évaluateur a demandé de reporter cette échéance afin de poursuivre les discussions avec les contribuables ayant déposé une demande de révision et ce, pour tenter d'en arriver à une entente;

ATTENDU les dispositions de l'article 138.3 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE consentir, à la demande des évaluateurs agréés Leroux, Beaudry, Picard et associés inc, de reporter la date d'échéance des demandes de révision au rôle d'évaluation foncière 2014-2015-2016, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 1<sup>er</sup> novembre 2014 pour les immeubles de valeur entre 2M\$ et 15M% et du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 1<sup>er</sup> avril 2015 pour les immeubles de valeur supérieure à 15M\$, tel que prévu à l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale (LFM).

DE transmettre une copie de cette résolution au Tribunal administratif du Québec.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-136**

**MANDAT AUX PROCUREURS – DOSSIER COLLÈGE BOISBRIAND C. VILLE DE BOISBRIAND – CONTESTATION DU DROIT DE MUTATION – DOSSIER P-430**

ATTENDU la réception d'une requête introductive d'instance par Collège Boisbriand alléguant que la Ville de Boisbriand a sans droit appliqué la Loi sur les droits de mutation immobilière à son égard.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE mandater l'étude Prévost, Fortin, D'Aoust pour représenter la Ville dans le dossier Collège Boisbriand c. Ville de Boisbriand, Cour du Québec, numéro 700-22-030702-145, selon le budget d'honoraires proposé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-137**

**FOURNITURE D'ALUN LIQUIDE À L'USINE D'ÉPURATION – CONTRAT 2013-1353 – ACCEPTATION DU CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE DU FOURNISSEUR**

ATTENDU qu'en date du 19 novembre 2013, la Ville de Boisbriand adjugeait, par la résolution 2013-11-630, le contrat pour la fourniture d'alun liquide à l'usine d'épuration (contrat 2013-1353) à Produits Performants General Chemical Ltd;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a été informée que Produits Performants General Chemical Ltd sera fusionnée avec la compagnie Chemtrade Chemicals Canada Ltd, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter le changement de dénomination sociale de Produits Performants General Chemical Ltd. pour. Chemtrade Chemicals Canada Ltd à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014 dans le cadre du contrat pour la fourniture d'alun liquide à l'usine d'épuration, contrat 2013-1353.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-138**

**MAINLEVÉE D'UNE HYPOTHÈQUE LÉGALE – LOT 124-74 – 34, AVENUE DES MILLE-ÎLES**

CONSIDÉRANT un jugement à l'encontre de Georges Vaudrin, prononcé par l'honorable Denis Charrette, juge de la Cour Supérieure du district de Terrebonne, le 12 juin 1991, dans la cause portant le numéro 700-02-000449-919;

CONSIDÉRANT le paiement de la créance ainsi que les intérêts courus, le ou vers le 10 juin 2005;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver le projet de mainlevée préparé par Me Robert Frégeau, notaire, ayant trait à l'enregistrement, d'une hypothèque légale contre le lot 124-74 au cadastre de la Paroisse de Sainte-Thérèse-De Blainville, circonscription foncière de Terrebonne, sous le numéro 953 895.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-139  
DEMANDE D'AUTORISATION – TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES  
SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL POUR  
UN NOUVEAU BÂTIMENT SUR LE LOT 4 976 390 (4530, RUE  
AMBROISE-LAFORTUNE)**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la firme Groupe Conseils WSP inc. à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs l'autorisation pour la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales dans l'emprise du lot 4 976 390 (anciennement 4 281 727 et 4 222 549) (4530, rue Ambroise-Lafortune), et ce, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

DE s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-140**  
**DEMANDE D'AUTORISATION – TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES**  
**SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL POUR**  
**UN NOUVEAU BÂTIMENT SUR LE LOT 4 778 031 (4550, RUE**  
**AMBROISE-LAFORTUNE)**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser la firme Groupe Conseils WSP inc. à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs l'autorisation pour la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales dans l'emprise du lot 4 778 031 (4550, rue Ambroise-Lafortune), et ce, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

DE s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-141**  
**DEMANDE D'AUTORISATION – TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES**  
**SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL POUR**  
**UN NOUVEAU BÂTIMENT SUR LE LOT 4 761 374 (AVENUE DES**  
**GRANDES TOURELLES)**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'Autoriser la firme Ingemax inc. à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs l'autorisation pour la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales dans l'emprise du lot 4 761 374 (avenue des Grandes Tourelles), et ce, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

DE s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-142**

**DEMANDE D'AUTORISATION – TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL POUR UN NOUVEAU BÂTIMENT SUR LE LOT 4 160 771 (3620, AVENUE DES GRANDES TOURELLES)**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la firme Ingemax inc. à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs l'autorisation pour la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales dans l'emprise du lot 4 160 771 (futur lot 5 462 074) (3620, avenue des Grandes Tourelles), et ce, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

DE s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-143**

**RÉAMÉNAGEMENT DE L'ARTÈRE CÔTE NORD / SAINT-CHARLES – APPUI AUX CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ET MIRABEL**

ATTENDU la résolution du 25 février 2014 de la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville;

ATTENDU le dépôt d'un mémoire conjoint des Chambres de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville et de la Ville de Mirabel daté du 17 février 2014;

ATTENDU que ce mémoire est complémentaire aux démarches entreprises par la Ville de Boisbriand pour l'élargissement du chemin de la Côte Nord en collaboration avec la Ville de Mirabel.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'appuyer les démarches entreprises par les Chambres de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville et de la Ville de Mirabel concernant le réaménagement de l'artère Côte Nord / Saint-Charles;

DE transmettre une copie de la résolution à la Ville de Mirabel, à M. Sylvain Pagé, député de Labelle et responsable de la région des Laurentides et au député de Groulx.

Adoptée

Madame la mairesse a demandé de reconsidérer la présente résolution conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes. Ce sujet sera soumis dès la prochaine séance du 1<sup>er</sup> avril 2014.

#### **RÉSOLUTION 2014-03-144**

### **CONCOURS « BLAINVILLE EN CHANSONS » - PROGRAMME DE PARTENARIAT INTERMUNICIPAL**

ATTENDU que le concours Blainville en chansons en est à sa huitième édition et s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 17 ans vivant sur le territoire de la MRC Thérèse-De Blainville;

ATTENDU que le coût total du projet, évalué à plus de 15 000 \$ pour l'année 2014, est entièrement assumé par la Ville de Blainville;

ATTENDU que la régionalisation a été amorcée depuis maintenant quatre (4) ans;

ATTENDU que la Ville de Blainville propose aux autres municipalités de la MRC un programme de partenariat intermunicipal qui prévoit une cotisation financière annuelle de 500 \$ et l'engagement à offrir un prix sous forme de prestation rémunérée dans le cadre d'un événement municipal;

En conséquence, il est :

**PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER**

**APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT**

DE conclure un partenariat intermunicipal avec la Ville de Blainville pour le concours Blainville en chansons;

D'autoriser une contribution annuelle de 500 \$;

DE présenter un prix « Coup de cœur Boisbriand » qui offrira un cachet de 200 \$ pour présenter deux chansons lors du Festival « Un air d'ici et d'ailleurs »;

DE proposer à la Ville de Blainville par voie de lettre officielle, vu l'engagement des autres villes dans ce projet, de réviser pour 2015 la proportion de places finalistes réservées aux résidents de Blainville à 50 % donc cinq places, afin d'ouvrir davantage aux jeunes des autres municipalités de la MRC;

D'imputer la dépense aux postes budgétaires 02 711 04 419 et 02 710 04 494.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-145**  
**AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS**  
**ALCOOLISÉES – PARC FRANÇOIS-XAVIER-DION**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser le Groupe St-Hubert à tenir sa fête annuelle des employés au parc François-Xavier-Dion et à obtenir un permis de boisson de consommation de boissons alcoolisées pour le jeudi 19 juin de 12 h à 20 h.

Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres de plastique et le requérant devra assurer une surveillance dans le parc.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-146**  
**INSCRIPTION – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU TRANSPORT**  
**INTERMUNICIPAL ET MUNICIPAL (AQTIM) 2014**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser l'inscription de monsieur Daniel Kaeser pour assister au Colloque de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal 2014, devant avoir lieu à Bromont du 28 au 30 mai 2014;

D'autoriser le remboursement des dépenses jusqu'à un maximum de 500 \$ sur présentation d'un état de dépenses appuyé des pièces justificatives.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-147**  
**APPUI À LA DÉCLARATION DE QUÉBEC – LE LOISIR ESSENTIEL AU**  
**DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

CONSIDÉRANT que le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;

CONSIDÉRANT que le loisir contribue au développement du capital social des communautés;

CONSIDÉRANT que le loisir offre un environnement propice à l'apprentissage et à l'expérimentation de la participation publique et à la vie démocratique;

CONSIDÉRANT la volonté de soutenir et favoriser l'engagement volontaire des citoyens dans notre communauté;

CONSIDÉRANT la volonté de soutenir et favoriser les organisations et les associations en loisir sur notre territoire;



CONSIDÉRANT la volonté d'accroître l'accessibilité, la diversité, la créativité et la sécurité des expériences de loisir;

CONSIDÉRANT la volonté d'assurer le caractère démocratique et la gouvernance participative de la mise en œuvre du loisir;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE considérer que le loisir public a des effets sociaux, culturels et économiques importants, et constitue une contribution déterminante à la société;

DE partager et appuyer les affirmations de la Déclaration de Québec, adoptée le 10 octobre 2008, à l'issue du 10<sup>e</sup> Congrès de l'Organisation mondiale du Loisir;

D'utiliser cette déclaration comme document de référence dans la nouvelle politique de reconnaissance et de soutien des organismes à venir.

Adoptée

#### **RÉSOLUTION 2014-03-148**

#### **DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accorder un don et/ou subvention aux organismes suivants, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 1 500 \$ à la Maison Parenfant, projet « Répit aux Petits Plaisirs » pour l'année 2014;

B) 250 \$ au Centre rayons de femmes Thérèse-De Blainville pour l'organisation de la Journée internationale des femmes du 9 mars 2014;

C) 250 \$ à l'école secondaire Rive-Nord pour la remise d'une bourse d'excellence lors du Gala Méritas du 29 mai 2014;

D) 500 \$ au Club d'athlétisme Corsaire-Chaparral pour l'année 2014;

E) 20 000 \$ à la Maison des jeunes Sodarrid pour l'année 2014;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-149**  
**ADHÉSION – FORUM JEUNESSE DES LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville au Forum jeunesse des Laurentides pour l'année 2014, au montant de 75 \$ taxes incluses;

DE nommer madame Édith Barrière, adjointe au chef - Section communautaire au Service des loisirs, comme personne désignée de la Ville;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-150**  
**ADHÉSION – RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville au Réseau québécois des villes et villages en santé, pour l'année 2014 au montant de 200 \$ taxes incluses.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-151**  
**CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville au Conseil de la culture des Laurentides, pour l'année 2014 au coût de 165 \$, taxes incluses.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-152  
CONSEIL DES BASSINS VERSANTS DES MILLE-ÎLES (COBAMIL) 2014-2015**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville au Conseil des bassins versants des Mille-îles (COBAMIL), pour l'année 2014-2015 au coût de 200 \$, taxes incluses.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-153  
POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES - APPROBATION**

ATTENDU l'objectif au plan stratégique de la Ville 2012-2016 d'élaborer une politique de reconnaissance des organismes locaux et régionaux;

ATTENDU les besoins de définir la reconnaissance et le soutien offert aux organismes locaux et régionaux par la Ville de Boisbriand et son Service des loisirs;

ATTENDU la recommandation du comité d'orientation et de développement stratégique du 20 février 2014.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accepter le projet de Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, daté de novembre 2013;

DE procéder à la mise en place graduelle à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-154  
DÉCRET - MOIS DE LA JONQUILLE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE décréter le mois d'avril « Mois de la Jonquille », qui est une campagne nationale de collecte de fonds de la Société canadienne du cancer.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-155**  
**STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de janvier 2014 montrant un total mensuel et un cumulatif de 521 495 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-156**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –**  
**ENSEIGNE AU MUR – INSTITUT 351 – 351, CHEMIN DE LA GRANDE-**  
**CÔTE – ZONE C-2 235**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 février 2014, portant le numéro R-14—CU-2479 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Institut 351 » situé au 351, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 235 et plus amplement détaillée à la description et simulation visuelle de l'enseigne murale, préparées par Graphique & Enseigne Dexterous, datées du 27 janvier 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-157**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –**  
**ENSEIGNE AU MUR – STUDIO MOOV – 4575, BOULEVARD DE LA**  
**GRANDE-ALLÉE – ZONE C-2 453**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 février 2014, portant le numéro R-14-CU-2477 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Studio Moov » au 4575, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone C-2 453 et plus amplement détaillée à la description et simulation visuelle de l'enseigne murale, préparées par Enseigne Access, datées du 17 janvier 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-158  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNE AU MUR – DG AVOCATS – 4525, BOULEVARD DE LA  
GRANDE-ALLÉE – ZONE C-2 453**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 février 2014, portant le numéro R-14-CU-2478 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « DG Avocats » au 4525, boulevard de la Grande-Allée dans la zone C-2 453, et plus amplement détaillée à la description et simulation visuelle de l'enseigne murale, préparées par Enseigne Access, datées du 25 septembre 2013;

Le tout conditionnellement à ce que les lettres de l'enseigne projetée respectent la dimension des lettres de l'enseigne actuelle.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-159  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNES AU MUR ET SUR AUVENT – LA BELLE & LA BOEUF –  
3150, AVENUE DES GRANDES TOURELLES - ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 22 janvier 2014, portant le numéro R-14-CU-2468 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « La Belle & La Boeuf » au 3150, avenue des Grandes Tourelles dans la zone C-3 405 et plus amplement décrite aux descriptions et simulations visuelles des enseignes, préparées par International Néon, datées du 4 novembre 2013;

Le tout conditionnellement à ce que chacune des lettres de l'enseigne murale ainsi que la bande de couleur jaune, soient fermées par un acrylique.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-160**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –**  
**ENSEIGNE AU MUR – PHARMACIE BRUNET – 2525, RUE**  
**D'ANNEMASSE - ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 février 2014, portant le numéro R-14-CU-2480 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Pharmacie Brunet » sur la façade du magasin Target, situé au 2525, rue d'Annemasse dans la zone C-3 405 et plus amplement décrite aux documents suivants :

- Implantation de l'enseigne, préparée par Pride Signs, nommée TARG-SP003765.000B1, datée du 21 octobre 2013 et comportant 1 page;
- Simulation de l'enseigne, préparée par Pride Signs, nommée TARG-SP003565.000B2, datée du 21 octobre 2013 et comportant 1 page;
- Description et coupe de l'enseigne, préparée par Pride Signs, nommée TARG-CL003765.120A1, datée du 21 octobre 2013 et comportant 1 page.

L'identité du (de la) pharmacien(ne) étant à confirmer. L'ajout de son nom à l'enseigne doit être inscrit en respectant les spécifications mentionnées ci-haut.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-161**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION –**  
**EURO-BEAUTÉ IMPORT EXPORT INC. – 349 À 359, CHEMIN DE LA**  
**GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 235**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 février 2014, portant le numéro R-14-CU-2481 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation extérieure (projet révisé - 3<sup>e</sup> version) pour « Euro-Beauté Import Export inc. » implanté aux 349 à 359, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 235, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Perspective couleur et plan d'architecture préparés par Miloud Boukhira Architecte, comprenant quatre (4) pages, révisés en date du 27 janvier 2014;
- Panneau des échantillons de matériaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-162  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION – 403  
À 409, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 239**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 février 2014, portant le numéro R-14-CU-2482 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation pour le remplacement du revêtement extérieur pour le bâtiment commercial implanté aux 403 à 409, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 239 plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plans d'architecture préparés par Maximum Bergeron, technologue professionnel, datés du 2014-01-21 et comprenant six (6) pages;
- Perspective préparée par Les plans MB, datée du 2014-01-21;
- Échantillons de matériaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-163  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET  
D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – RESTAURANT FOGO – 20820,  
CHEMIN DE LA CÔTE NORD – ZONE I-2 481**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 22 janvier 2014, portant le numéro R-14-CU-2474 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction et d'aménagement paysager pour le restaurant Fogo à être implanté au 20820, chemin de la Côte Nord dans la zone I-2 481 plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plan d'architecture et simulation visuelle, préparés par DKA Architectes, datés du 25 novembre 2013;
- Panneau d'échantillon préparé par DKA Architectes, daté du 19 juillet 2013;
- Plan d'implantation, préparé par Alain Létourneau, arpenteur géomètre, minute 12 764, daté du 9 janvier 2014;
- Plan d'aménagement paysager, préparé par Centre Jardin Dion inc., révisé en date du 11 janvier 2014.

Le conditionnel à l'approbation de la dérogation mineure portant le numéro 1401-DM-235.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-164**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION – 520 À 580, RUE PAPINEAU – ZONE R-3 126-1**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité de démolition du 21 février 2014 portant le numéro R-14-CD-01 et conformément au Règlement RV-1268 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé, la demande de permis de démolition #2014-00013 pour les deux bâtiments localisés au 520 à 580, rue Papineau, dans la zone R-3 126-1.

Adoptée

Madame la mairesse a demandé de reconsidérer la présente résolution conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes. Ce sujet sera soumis dès la prochaine séance du 1<sup>er</sup> avril 2014.

**RÉSOLUTION 2014-03-165**  
**AUTORISATION – INSTALLATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION SUR LE LOT 3 109 601 – ZONE I-3 525**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser la demande présentée par la compagnie Telus pour l'installation d'une tour autoportante de télécommunication de 50 mètres de hauteur sur le lot 3 109 601 du cadastre du Québec situé sur le chemin de la Côte Sud dans le parc industriel Amédée-Dion, dans la zone I-3 525.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-166**  
**CHANGEMENT DE NUMÉRO D'IMMEUBLE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser le changement de numéro d'immeuble du « 4965, rue Ambroise-Lafortune, suite 100 » pour le « 4969, rue Ambroise-Lafortune ».

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-167**  
**RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois de février 2014, tel que dressé en vertu du Règlement RV-1497.

Adoptée



**RÉSOLUTION 2014-03-168  
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Mélanie Simard	Commis de bureau à la Cour municipale à compter du 5 mars 2014, le tout en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP et selon les statuts suivants : employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Cyndy Ochoa	Commis multiservice à la direction générale à compter du 5 mars 2014, le tout en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP et selon les statuts suivants : employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Félix Gauvreau	Animateur spécialisé au Service des loisirs à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2014, le tout en respect avec l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP;
Julien Forgues Lecavalier	Animateur spécialisé au Service des loisirs à compter du 5 mars 2014, le tout en respect avec l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP;
Isabelle Riendeau William Petit Alexandre Clément	Préposés sites et locaux au Service des loisirs à compter du 5 mars 2014, le tout en respect avec l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP;
Josianne Adam Raymond Dussault Jean-Claude Campeau	Brigadiers scolaires au Service de la police à compter du 5 mars 2014 et ne devant pas dépasser le 23 juin 2014;

François L'Heureux

Horticulteur-arboriculteur au Service des travaux publics à compter du 5 mars 2014, le tout en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP et selon les statuts suivants : employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;

Mathieu Galarneau  
David Lévesque  
Mathieu Gutierrez

Préposés sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 5 mars 2014, le tout en respect avec l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-169  
ENGAGEMENT – PERSONNEL NON SYNDIQUÉ**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'engagement du personnel non syndiqué suivant, à savoir :

Joannie Villemaire

Spécialiste danse au Service des loisirs à compter du 25 janvier 2014 et ne devant pas dépasser le 12 avril 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-170  
ENGAGEMENT – POSTE CADRE DE CONTREMAÎTRE, DIVISION DES PARCS ET ESPACES VERTS, RÉGULIER À TEMPS COMPLET AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser l'engagement de monsieur Pascal Beauregard au poste cadre de contremaître, division des parcs et espaces verts, régulier à temps complet au Service des travaux publics, le tout selon les conditions énumérées au formulaire de recommandations du 28 février 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-171  
ORGANIGRAMME – MISE À JOUR**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver la mise à jour de l'organigramme des services et des gestionnaires de la Ville de Boisbriand, daté du 28 février 2014.

D'approuver le changement du poste cadre de chef inspecteur prévention /RCI, régulier à temps complet au Service de sécurité incendie par un poste syndiqué sous l'accréditation SCFP, section locale 4238, de technicien(ne) en prévention incendie, régulier à temps complet au Service de sécurité incendie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-172  
MODIFICATIONS DE RÉSOLUTIONS – CORRECTION DE STATUTS**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De modifier les résolutions suivantes afin de corriger le statut des personnes salariées auxiliaires suivantes conformément aux dispositions de l'article 4.01c) de la convention collective SCFP 2014-2019, à savoir :

- Résolution : 2014-01-058 – les salariés Brian Ayotte et Shan Hurtubise (ajouter statut auxiliaire et remplacer 4.01d) par 4.01c));
- Résolution : 2014-02-106 – les salariés Jean-François Therrien et Faye Gravel (remplacer statut particulier par statut auxiliaire et remplacer 4.01d) par 4.01c)).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-173  
SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE – LETTRE D'ENTENTE  
NUMÉRO 13 – SCFP**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer la lettre d'entente no 13 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 (SCFP) modifiant l'article 9.01 f) ayant trait à l'horaire de travail du personnel affecté au poste de commis à l'accueil.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-174  
MESURES DISCIPLINAIRES**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'entériner la mesure disciplinaire numéro 2014-01 prise à l'encontre d'un employé syndiqué au Service de sécurité incendie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-03-175  
SUSPENSIONS ADMINISTRATIVES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'entériner les suspensions administratives numéros : 2014-A01, 2014-A02, 2014-A03 et 2014-A04 prises à l'encontre d'employés syndiqués au Service de sécurité incendie.

Adoptée

**COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Demande un vote de félicitations à madame Charline Labonté, gardienne de but au sein de l'équipe nationale de hockey féminin, laquelle a remporté une médaille d'or aux Jeux Olympiques de Sotchi. L'athlète sera honorée par le conseil municipal.

**RÉSOLUTION 2014-03-176  
VOTE DE FÉLICITATIONS**

IL EST PROPOSÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE féliciter madame Charline Labonté, gardienne de but de l'équipe nationale de hockey féminin, médaillée d'or aux Jeux olympiques de Sotchi ;

DE féliciter madame Meghan Agosta-Marciano, faisant partie de l'équipe nationale de hockey féminin, médaillée d'or aux Jeux olympiques de Sotchi.

Adoptée

**COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE (suite)**

- Parmi les 25 médailles remportées à Sotchi, 5 ont été remportées par des athlètes de la région des Laurentides ;
- Souligne les efforts du Conseil de développement d'excellence sportive des Laurentides (CDESL) dont le soutien a permis l'essor d'athlètes prometteurs de la région ;

- Le 19 mars à 17 h – Consultation publique sur le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC Thérèse-De Blainville au Centre culturel et communautaire Thérèse-De Blainville – Avis dans les journaux locaux ;
- Mois du défi santé – Encouragement à faire des exercices et à bien manger ;
- 8 mars prochain – Journée de la femme.

### **COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

#### **Monsieur Érick Rémy, District DuGué**

- Période de recrutement d'étudiants pour l'été;
- Conférence « Apprendre à bien manger pour le plaisir et la santé » par Julie DesGroseilliers, mardi le 11 mars prochain à 19 h à la Maison du citoyen;
- Petits poussins – à la bibliothèque à compter du 16 mars 2014.

#### **Madame Christine Beaudette, District Filion**

- Du 9 au 15 mars – Semaine de la déficience intellectuelle – Activités de sensibilisation offertes ;
- Acte de bravoure de monsieur Claude et madame Claudette Paquette soulignée plus tôt avant l'ouverture de la séance – Ravive la fierté d'avoir un voisinage fiable.

#### **Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois**

- Plusieurs activités organisées par le Service des loisirs pour la semaine de relâche;
- Activité de raquette et traineau à chiens au CERVEAU, le 7 mars prochain – Invitation à tous;
- Patinoires de la Ville en parfait état grâce à la froide température.

#### **Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau**

- Sécurité incendie - Dimanche prochain le 9 mars nous passons à l'heure d'été, vérifiez vos avertisseurs de fumée;
- Concours de slam - période d'inscription à la deuxième édition du Concours de la Ville de Boisbriand est maintenant ouverte. Cinq gagnants recevront un cachet de 200 \$ pour présenter leur slam devant public en ouverture des spectacles Les Beaux Lundis d'été, du 30 juin au 4 août 2014 – Date limite d'inscription, le 14 avril 2014 à minuit – Règlements et procédures d'inscription - [www.boisbriand.ca](http://www.boisbriand.ca)
- Levée de fonds - À la bibliothèque municipale du 1<sup>er</sup> au 31 mars, vente annuelle de livres usagés au profit de la Fondation de l'hôpital Saint-Eustache. L'an passé nous avons récolté la somme de 1035,10 \$

#### **Monsieur Denis Hébert, District Labelle**

- Dernière sortie de ski Yahou au Mont Blanc en fin de semaine prochaine;
- Inscription en ligne pour les activités du printemps à compter du 18 mars 2014;

- Assemblée générale du Club BMX – Maison du citoyen le 26 mars prochain.

**Madame Lori Doucet, District Dion**

- Activités familiales au parc du Domaine Vert – Invite les citoyens à y participer;
- Les Premiers rendez-vous – Sally Folk le 30 mars prochain à 15 h à la Maison du citoyen.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur André Bordeleau  
Articles 46 et 51

Monsieur Ménard  
Articles 11 B) et 24

Monsieur Martin Drapeau  
Articles 6 A), 11, 23, 25, 56

**RÉSOLUTION 2014-03-177  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE lever la séance à 21 h 20.

Adoptée

MARLENE CORDATO, mairesse

ME LUCIE MONGEAU, greffière